

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



SOINS DE SANTE PRIMAIRES EN MILIEU RURAL
(SANRU)

DEMANDE DE COTATION
POUR

ACQUISITION DE SACS A DOS ET SACS A HANCHE AVEC LOGO
SANRU DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE DE DISTRIBUTION DES
MILD POUR LE COMPTE DE SANRU ASBL

DC N° 031/SANRU/FM/NMF3/CAMPAGNE/2024

Date limite : le 02 mai 2024 à 11 heures (heure de Kinshasa)

AVRIL 2024

DC N° 031 SACS A DOS ET SACS A HANCHE

I - Instructions aux Soumissionnaires

A. Introduction

1. Dispositions générales 1.1 Le terme “jour” désigne un jour calendaire.

B. Le Dossier de Demande de Cotations

2. Contenu du Dossier 2.1 Le Dossier de demande de Cotations décrit les fournitures faisant l’objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :
- (a) Demande de Cotations (DC) ;
 - (b) Bordereau Descriptif et Quantités (BDQ) ;
 - (c) Modèle de lettre de cotation ;
 - (d) Modèle du contrat.
- 2.2 Le Fournisseur devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultations.

C. Préparation des cotations

3. Langue de l’offre 3.1 La cotation ainsi que toute la correspondance constituant la cotation, seront rédigés dans la langue du pays du Client (**en français**)
4. Documents constitutifs de l’offre 4.1 La cotation présentée par le prestataire comprendra les documents suivants dûment remplis :
- (a) La lettre de cotation, datée et signée ;
 - (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
 - (c) Le projet du contrat dûment rempli, daté et signé ;
 - (d) Les documents prouvant de l’existence légale du fournisseur. Il s’agira au minimum de l’Identification Nationale, du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier « RCCM » et des coordonnées bancaires.
5. Cotation 5.1 Le Fournisseur cotera son offre en Hors Taxes (HT).
- 5.2 Le Fournisseur complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Consultation Restreinte, en indiquant le prix unitaire, le prix total et le délai de livraison qu’il se propose en exécution du présent marché.
- 5.3 Le Fournisseur remplira et signera le projet de lettre de marché
6. Monnaies de l’offre 6.1 Les prix seront libellés en dollars américains.
7. Délai de validité des cotations 7.1 Les cotations seront valables pour la période stipulée dans la lettre de Demande de Cotation.

E. Dépôt des cotations

DC N° 031 SACS A DOS ET SACS A HANCHE

- 8. Cachetage et marquage des offres**
- 8.1 Le fournisseur placera l'original et une copie de leur cotation dans une enveloppe cachetée :
- (a) adressée à l'Acheteur à l'adresse indiquée dans la lettre de Demande de Cotation ; et
 - (b) portera le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans la lettre de Demande de Cotation.
- 9. Date et heure limite de dépôt des offres**
- 9.1 Les cotations doivent être reçues à l'adresse, à la date et l'heure et spécifiées dans la Demande de Cotation.

F. Ouverture des plis et évaluation des offres

- 10. Ouverture des plis par le Client**
- 10.1 Le Client ouvrira les plis en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisée dans la lettre de Demande de Cotation (N/A).
- 10.2 Le Client préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.
- 12. Evaluation et Comparaison des offres**
- 12.1 Le Client procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant :
- Vérification des preuves de l'existence légale des fournisseurs. Il s'agira au minimum de l'Identification Nationale, du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier « RCCM » et les coordonnées bancaires ;
 - L'analyse technique des seules offres qui comporteront tous les éléments administratifs ci-haut énumérés. Cette évaluation consistera à vérifier la conformité des informations techniques affichées par les soumissionnaires dans leurs offres aux descriptions des services retenus ;
 - L'analyse financière qui, elle, concernera la comparaison des coûts proposés par les soumissionnaires dont les offres auront été jugées administrativement et techniquement valables.

G. Attribution du marché

- 12. Attribution du marché**
- 12.1 Le Client attribuera le marché au soumissionnaire, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotations, et qu'elle est la cotation la « mieux disante ».
- SANRU asbl se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition, ainsi que d'annuler le présent processus et de rejeter toutes les propositions à quelque moment que ce soit préalablement à l'attribution du Contrat, sans encourir de ce fait aucune responsabilité vis-à-vis du soumissionnaire concerné et sans avoir aucune obligation d'informer le ou les soumissionnaires des raisons qui ont motivé l'action de l'Acquéreur.
- 13. Notification de l'attribution du marché**
- 13.1 La signature de la lettre de marché par le soumissionnaire et le Client constituera la formation du marché. Cette lettre de marché sera notifiée par ordre de service, invitant le fournisseur à réaliser ses prestations dans les

conditions de la lettre de Demande de cotations.

- 14. Signature de la lettre de marché**
- 14.1 Dans les trois (3) jours, maximum, suivant la date de réception de la cotation, l'Acheteur signera et datera le Marché et le renverra au fournisseur.
- 15. Corruption et manœuvres frauduleuses**
15. Dans le cadre des contrats qu'elle finance, le Bailleur a pour principe, de demander aux Principaux Récipiendaires (y compris les Sous - Récipiendaires) ainsi qu'aux soumissionnaires, fournisseurs, entrepreneurs et leurs sous-traitants le respect des normes d'éthique les plus strictes lors de la sélection des fournisseurs et de l'exécution desdits contrats. En vertu de ce principe :
- i) est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment sur l'action d'une autre personne ou entité ;
 - ii) se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par imprudence intentionnelle, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation ;
 - iii) se livrent à des « manœuvres collusoires » les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités ;
 - iv) se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d'en influencer indûment les actions.
 - v) se livre à des « manœuvres obstructives »
 - (aa) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les preuves sur lesquelles se fonde une enquête du bailleur en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête; ou bien menace, harcèle ou intimide quelqu'un aux fins de l'empêcher de faire part d'informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l'enquête; ou
 - (bb) celui qui entrave délibérément l'exercice par le bailleur de son droit d'examen tel que stipulé au paragraphe 2.7.1 ci-dessous.
- En cas de d'une preuve avérée de l'une ou l'autre situation ci-dessus, le bailleur :**
- b) annulera la fraction du prêt allouée à un marché si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants du Récipiendaire Principal ou d'un bénéficiaire de la subvention s'est livré à la

corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusoires ou coercitives pendant la procédure de passation du marché ou l'exécution du marché sans que l'Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction du bailleur, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation :

- c) sanctionnera une entreprise soit en l'excluant indéfiniment ou pour une période déterminée de toute attribution des marchés financés par le bailleur, soit en imposant une sanction, si le bailleur établit, à un moment quelconque, que cette entreprise s'est livrée, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché que le bailleur finance ; et
- d) pourra exiger que le dossier d'appel d'offres et les marchés financés par le bailleur contiennent une disposition requérant des soumissionnaires, fournisseurs, et entrepreneurs et leurs sous-traitants, qu'ils autorisent le bailleur à examiner les documents et pièces comptables et autres documents relatifs à la soumission de l'offre et à l'exécution du marché et de les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par le bailleur.

II. Lettre de Demande de Cotation

Kinshasa le 17 avril 2024

Aux : Soumissionnaires

Réf. : DC N° 031/SANRU/FM/NMF3/CAMPAGNE/2024

ACQUISITION DE SACS A DOS ET SACS A HANCHE AVEC LOGO SANRU DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE DE DISTRIBUTION DES MILD POUR LE COMPTE DE SANRU ASBL

Objet : Demande de cotation

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution du projet Global Fund relatif à la lutte contre le Paludisme mis en œuvre par le Principal Récipiendaire SANRU asbl, il est prévu de procéder à l'acquisition des sacs à dos et sacs à hanche avec impression logo SANRU.

A cet effet, vous trouverez ci-joint, le bordereau descriptif quantitatif de ces fournitures que nous vous demandons de bien vouloir chiffrer complètement et nous le retourner au plus tard **le 2 mai 2024 à 11 heures précises (heure de Kinshasa).**

Votre offre sera adressée à Monsieur le Directeur Exécutif de SANRU asbl, sous pli fermé, avec la mention « **Demande de Cotations DC N° 031/SANRU/FM/NMF3/CAMPAGNE/2024 : Acquisition de sacs à dos et sacs à hanche avec logo SANRU dans le cadre de la Campagne de distribution des MILD pour le compte de SANRU asbl** ».

Le présent marché est à deux (02) lots indivisibles. Chaque lot constitue un marché distinct. Les candidats peuvent soumettre pour un ou plusieurs lots.

- **Lot 1 : Acquisition de 588 sacs à dos avec logo SANRU**
- **Lot 2 : Acquisition de 4339 sacs à hanche avec logo SANRU**

Les offres seront déposées au siège de SANRU asbl à Kinshasa. Elles seront obligatoirement accompagnées des documents prouvant de l'existence légale du fournisseur. Il s'agira au minimum de l'Identification Nationale, du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier « RCCM » et des coordonnées bancaires ;

L'évaluation des offres comportera les principales étapes suivantes :

- Vérification des preuves de l'existence légale des fournisseurs. Il s'agira au minimum de l'Identification Nationale, du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier « RCCM », et coordonnées bancaires et une (des) attestations de bonne exécution du(es) contrat(s) pour des marchés similaires réalisés (sacs à dos ou tous autres textiles) ;
- L'analyse technique des seules offres qui porteront tous les éléments administratifs ci-haut énumérés. Cette évaluation consistera à vérifier la conformité des informations techniques affichées par les soumissionnaires dans leurs offres à la description des services retenus ;
- L'analyse financière qui, elle, concernera la comparaison des coûts proposés par les soumissionnaires dont les offres auront été jugées administrativement conformes.

En cas d'égalité parfaite qualité/coût, les délais de livraison affichés par les soumissionnaires permettront de les départager.

Les offres remises hors délai seront rejetées.

Les éclaircissements éventuels sont à demander à travers l'adresse procurement@sanru.org , trois jours avant la date limite de dépôt des soumissions.

Merci d'accuser réception du présent message.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Dr. NGOMA MIEZI KINTAUDI, MPH, Ph.D.H

Directeur Exécutif

III. Bordereau Descriptif Quantitatif (A remplir par le prestataire)

SANRU asbl

Demande de Cotations N° 031/SANRU/FM/NMF3/CAMPAGNE/2024

N°	RUBRIQUES/DESIGNATION	Unités	Quantité	P.U en USD	P.T en USD	Délai de livraison
LOT 1	Sac à dos avec logo SANRU	Pièce	588			
LOT 2	Sac à hanche avec logo SANRU	Pièce	4339			

IV - Plan de colisage

LOT 1 : SAC A DOS

DC N° 031 SACS A DOS ET SACS A HANCHE

N°	DPS	SACS A DOS (PIECE)
1.	KWANGO	328
2.	SANKURU	260
TOTAL		588

LOT 2 : SAC A HANCHE

N°	DPS	SACS A HANCHE (PIECE)
3.	KWANGO	2199
4.	SANKURU	2140
TOTAL		4339

N.B : - Tous les items seront livrés à Kinshasa, au siège de SANRU ASBL.

- **VOTRE OFFRE DEVRA ETRE ACCOMPAGNEE DE L'ECHANTILLON DU PRODUIT PROPOSE (OBLIGATOIRE)**
- Le marché est exonéré des taxes en RDC.
- Le Soumissionnaire n'est pas obligé de soumissionner pour tous les lots. Il peut soumettre une offre pour le premier lot (Lot1) et/ou le deuxième lot (Lot2). Toutefois, les soumissions partielles au sein d'un même lot ne seront pas acceptées.
- En cas d'égalité de qualité et de coût, les délais de livraison permettront de départager les concurrents. En cas de persistance de cette égalité, la preuve de réalisation satisfaisante de ce type de marché avec SANRU ASBL au cours des deux dernières années (2022 et 2023) sera un atout. Il vous est donc prié de joindre ces preuves (contrat signé, PV de réception conforme, attestation de bonne exécution, etc) à votre soumission.
- Le délai de validité de l'offre est de **90 jours**.

V - Spécifications Techniques

LOT	DESIGNATION	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES OFFERTES PAR LE FOURNISSEUR
Lot N° 1	Sac à dos PC portable (laptop) 12 à 14 pouces	Sac à dos modèle sac pour ordinateur, en nylon, polyester, dimension 40x40x25, imperméable à l'eau
Lot N° 2	Sac à hanche	Sac banane (communément appelé MusaShino) avec tirette, Grande capacité (avec assez de place pour ranger un smartphone et powerbank), solide et durable, tissu en polyester, imperméable à l'eau avec sangle ajustable



- Les images ci-dessus sont fournies à titre indicatif uniquement !

VI -Modèle de lettre de cotation

Lettre de Cotation

Date : _____

Demande de Cotations N° :

A :

Email]

Mesdames, Messieurs,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de Cotations dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de procéder à la livraison des sacs à dos et sacs à hanche avec logo SANRU dans le cadre de la campagne de distribution des MILD pour le compte de SANRU asbl.

Conformément à la Demande de Cotation et pour la somme de *[prix total de l'offre en chiffres et en lettres]* ou autres montants énumérés au Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à réaliser les services selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de nonante (90) jours calendaires à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de Demande de Cotations ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du marché, constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Le _____ jour de _____ 2024

[Signature]

[Titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de: _____

VII - Lettre de Marché (Modèle contrat)

Lettre de Marché (Contrat)

Aux termes de la consultation N° 031/SANRU/FM/NMF3/CAMPAGNE/2024, intervenue le 17 avril 2024, il est établi ce qui suit entre :

SANRU asbl, située au N°149 A/B, Boulevard du 30 juin, Kinshasa-Gombe, République Démocratique du Congo, représentée par le **Dr NGOMA MIEZI KINTAUDI, Directeur Exécutif** (ci-après désignée comme « le Client ») d'une part et ;

xxxxx, situé au n° **xxxxxxx** de l'Avenue **xxxxxxx**, Commune de **xxxxx**, Ville de **xxxx**, République Démocratique du Congo, téléphone : +243 **xxxxxxx**, (ci-après désigné comme « le Prestataire ») d'autre part ;

ATTENDU que Client désire **acquérir des sacs à dos et sacs à hanche avec logo SANRU dans le cadre de la campagne de distribution des MILD pour le compte de SANRU asbl** et a accepté une offre du Prestataire pour un montant égal à **xxxxxxx (xxxxxxx Dollars Américains)** (ci-après désigné comme le « Prix de la Lettre de marché »).

PUIS IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIVIT:

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre de marché:
 - (a) Le Bordereau Description Quantitatif, Calendrier de livraison ;
 - (b) L'Offre du Prestataire ;
 - (c) Lettre de notification d'attribution du marché adressée au Prestataire.
2. En contrepartie des règlements à effectuer par le Client au profit du Prestataire, comme indiqué ci-après, le Prestataire convient de livrer la fourniture, et de remédier aux défauts et malfaçons dans les 48 heures conformément, à tous égards, aux stipulations du présent contrat.
3. Le Client convient, par la présente de payer au Prestataire de services, en contrepartie des fournitures et des services rendus, le montant y relatif, conformément aux dispositions (définitions, procédures et modalités), à savoir :
 - i. La durée du contrat est de six (06) mois, prenant cours à la date de signature du contrat définitif, et les prix unitaires, tels que repris dans l'offre de l'adjudicataire, sont invariables pendant toute la durée du contrat ;
 - ii. Les délais de livraison seront d'au plus **xxx (0x)** jours à dater de la signature du contrat. Dans le cas contraire, une pénalité de 0,1 % sera appliquée par jour de retard de livraison, assortie d'une résiliation du contrat en cas d'un cumul de 10 %.
 - iii. Les paiements interviendront dans les 30 jours suivant la réception de la facture et du PV de réception des fournitures repris dans le bon de commande et jugées conformes (quantité, prix et qualité) par l'Acheteur ;

Les paiements seront effectués par virement bancaire au compte du Fournisseur dont les coordonnées figurent ci-dessous :

1. Propriétaire du compte : xxxx ;

DC N° 031 SACS A DOS ET SACS A HANCHE

-
2. Titre du compte : xxxx ;
 3. Numéro du compte : xxxx ;
 4. Nom de la Banque : xxxx ;
 5. Adresse de la banque : xxxx ;
 6. Code SWIFT de la banque : xxxx ;

4. De la Livraison :

Les livraisons s'effectueront à l'endroit qui sera indiqué par le Client et ce, en respectant le délai de livraison proposé par le fournisseur qui est de xx (xx) jours ouvrables après approbation du BAT.

Le Client peut, sans préjudice des autres recours qu'il détient en cas de rupture de marché, notifier par écrit au Fournisseur la résiliation pour non-exécution de la totalité ou d'une partie du Marché :

- si le Fournisseur manque à livrer l'une ou l'ensemble des Fournitures (Sac à dos et Sac à hanche) dans les délais spécifiés dans le contrat ou dans les délais prolongés par la cliente;
- si le Fournisseur manque à exécuter toute autre obligation au titre de ce contrat; ou
- si le Fournisseur, de l'avis du Client, s'est livré à des pratiques de fraude ou de corruption, au stade de sa sélection ou lors de l'exécution du présent contrat.
- Au cas où le Client résilie tout ou partie du contrat, il peut acquérir, aux conditions et de la façon qui lui paraissent convenables, des Fournitures ou des Services connexes semblables à ceux non reçus ou non exécutés et le Fournisseur sera responsable envers le Client de tout coût supplémentaire qui en résulterait. Toutefois, le Fournisseur continuera à exécuter le contrat dans la mesure où il n'est pas résilié.
- Le Client prendra livraison, aux prix et aux conditions du contrat, des Fournitures terminées et prêtes à être expédiées dans les vingt-huit (28) jours suivant la réception par le Fournisseur de l'avis de résiliation. S'agissant des autres fournitures restantes, le Client peut décider :
 1. De faire terminer et livrer toute partie de ces fournitures aux prix et conditions du contrat ; et/ou
 2. D'annuler le reste et de payer au Fournisseur un montant convenu au titre des Fournitures et des Services connexes partiellement terminés et des matériaux que le Fournisseur s'est déjà procuré.

5. De la Force majeure

Le Fournisseur ne sera pas exposé à la saisie de sa garantie de bonne exécution, à des pénalités ou à la résiliation du contrat pour non-exécution si, et dans la mesure où, son retard ou tout autre

manquement dans l'exécution des obligations qui lui incombent au titre du contrat est dû à un cas de Force majeure.

Aux fins de la présente Clause, l'expression « Force majeure » désigne un événement échappant au contrôle du Fournisseur, qui n'est pas attribuable à sa faute ou à sa négligence, qui est imprévisible et inévitable. De tels événements peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, les guerres et révolutions, incendies, inondations, épidémies, mesures de quarantaine et d'embargo sur le fret.

En cas de Force majeure, le Fournisseur notifiera sans délai par écrit à la cliente, l'existence de celle-ci et ses motifs. Sous réserve d'instructions contraires, par écrit de la cliente, le Fournisseur continuera à remplir ses obligations contractuelles dans la mesure du possible, et s'efforcera de continuer à remplir les obligations dont l'exécution n'est pas entravée par le cas de Force majeure.

Si l'exécution du contrat est largement empêchée, entravée ou retardée pour une seule période de plus de trente (30) jours ou une durée cumulée de plus de soixante (60) jours en raison d'un ou de plusieurs événements de Force Majeure pendant l'exécution du Marché, les Parties tenteront d'élaborer une solution mutuellement satisfaisante, à défaut de quoi l'une ou l'autre Partie peut résilier le contrat par notification à l'autre Partie. Dès lors, le fournisseur éditera alors une facture finale proportionnelle aux fournitures livrées qui sera réglée dans les meilleurs délais par le client par quelque moyen possible.

6. Exploitation, Abus et Harcèlement sexuels (EAHS)

Le Fournisseur reconnaît avoir pris connaissance et accepte de respecter les dispositions de protection contre « l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels (EAHS) » et la protection des enfants de SANRU Asbl.

EN FOI DE QUOI, les parties au présent Marché ont établi et signé le présent contrat conformément aux lois en vigueur en République Démocratique du Congo, aux jours, mois et année ci-dessus.